

Lettre ouverte à Monsieur Bouad

Vers où va le service des transports scolaires du Gard ?

Monsieur le Président du département du Gard,

lors de votre passage au Vigan mardi 27 septembre, professeurs, élèves et parents vous ont interpellé sur la situation de notre cité scolaire, en particulier

- l'insuffisance des transports : un seul ramassage le soir qui empêche la mise en place correcte des emplois du temps des lycéens
- l'augmentation exponentielle des tarifs d'Edgard depuis 4 ans : de 0 à 70 euros aujourd'hui par enfant, sans tenir compte du quotient familial ni des revenus

Vous nous avez fait comprendre que vous attendrez le passage de relais à la Région en septembre 2017, malgré une colère que nous avons calmement exprimée.

Par contre, dès ce matin lundi 3 octobre, les services de contrôle d'Edgard (4-5 inspecteurs) sont venus à 8h vérifier tous les titres de transports des élèves à la sortie des cars devant l'établissement. Les élèves sans carte ont été retenus dans le car pour un relevé d'identité qui s'est fait en prenant leur cahier de liaison. Devant le nombre d'enfants en « infraction » (qui s'en étonnerait, vu la politique des tarifs menée par vos services) de nombreux élèves sont arrivés en retard en cours (parfois jusqu'à 3/4h selon la Direction).

Monsieur Rivière (responsable du service contrôle d'Edgard 0609657678), appelé par un professeur choqué de telles pratiques (les élèves ne sont en rien responsables du paiement des transports), est resté droit dans ses bottes, affirmant qu'il continuerait ses contrôles avec les mêmes méthodes, les mêmes consignes auprès de ses inspecteurs (qui sur place étaient un peu mal à l'aise). Avons nous changé de régime ? Pour faire payer le transport scolaire (dont nous réclamons la gratuité, comme pour tout ce qui concerne l'Education Nationale) est-on entré dans les pratiques policières d'une administration totalitaire ?

Nous appuyons sans réserve la position de la Direction de la Cité Scolaire, qui demande à vos services de ne pas utiliser les carnets de liaison comme outils de rétorsion et de contrôle et en aucun cas d'empêcher les enfants de rejoindre leurs cours à l'heure.

Nous ajoutons que nous n'accepterons pas que des élèves soient dans l'impossibilité de rejoindre la cité scolaire parce qu'ils n'ont pas de titre de transport : l'obligation d'instruction implique aussi que vos services soient accessibles à tous, géographiquement et financièrement.

Cordialement

Association des parents d'élèves FCPE cité scolaire André Chamson